

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°16-2021
Point 4.6.5

Point 4.6.5 de l'ordre du jour

Fête de Noël des enfants des personnels

EXPOSE DES MOTIFS :

La fête de Noël des enfants du personnel de l'EM Strasbourg, initialement prévue à l'UGC Ciné Cité de Strasbourg, a été annulée en raison de la crise sanitaire.

La formule d'un chèque cadeau d'une valeur de 30 € TTC par enfant a été retenue.

Ces dépenses sont considérées sur le plan de la comptabilité publique comme des dépenses d'actions sociales en faveur des personnels de l'Ecole.

Fête de Noël enfants				
Quoi	Detail	prix unitaire	quantité	total
Lieu	-			- €
Animation	-			- €
Goûter/Traiteur	-			- €
Cadeaux	carte cadeau	30	125	3 750 €
Frais de port cartes cadeau				100 €
TOTAL				3 850 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont donné leur accord à la prise en charge des dépenses d'actions sociales en faveur des personnels de l'Ecole à l'occasion de la fête de Noël des enfants pour un montant total de 3 850 € TTC à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la prise en charge des dépenses d'actions sociales en faveur des personnels de l'EM Strasbourg à l'occasion de la fête de Noël des enfants pour un montant total de 3 850 € TTC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT